

Le CTA (Comité Technique d'Animation) : Instance Opérationnelle d'Animation et de Pilotage

Textes de référence :

- **Instruction 2014-2 du 5 février 2014** relative au pilotage des dispositifs de l'IAE.
Fiche 4 - la gouvernance locale de l'insertion par l'activité économique
- **Annexe 3 de la circulaire DGEFP/DGAS n°2003/24 du 3 octobre 2003**

Rôle de Pôle Emploi	Piloter et animer par le DAPE (<u>Directeur-trice d'agence locale</u>) ou son représentant
Missions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer la coordination opérationnelle des acteurs de l'IAE sur les territoires 2. Finalité opérationnelle et non stratégique 3. Assurer le suivi des salariés en insertion pendant le parcours
Objectifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Etablir et partager un diagnostic partagé des publics prioritaires sur le territoire 2. Partager l'état des lieux du marché du travail local et échanger régulièrement sur les opportunités de recrutement des SIAE 3. Coordonner opérationnellement les acteurs et les parcours 4. Permettre un suivi global des parcours des personnes en insertion, de l'orientation à la sortie du dispositif sur la base des problématiques individuelles majoritaires <ul style="list-style-type: none"> - Identification des solutions pour le traitement des problématiques et freins particuliers à l'emploi - Connaissance mutuelle des offres de service PE/SIAE - Mobilisation des offres de service; prestations,... - Identification des parcours possibles entre les structures - Anticipation des fins de parcours et sorties du dispositif au regard des potentialités du marché local 5. Remédier aux éventuels dysfonctionnements, porter les ajustements 6. Identifier des bonnes pratiques 7. Transmettre les CR des CTA à la Direction Territoriale pour présentation au CDIAE

	8. Examiner les éventuelles décisions de suspension pour des cas spécifiques
<i>Selon l'organisation</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser et rédiger le contenu du CTA qui doit s'adapter aux spécificités du territoire (étendue géographique, densité des SIAE..) : <ul style="list-style-type: none"> ○ A l'échelle du bassin d'emploi et/ou du département ○ En alternant travail en plénière et sous groupes ○ En alternant les participants ○ Trimestriel à minima
<i>Participants (selon les territoires)</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Les prescripteurs de droit : Missions Locales et Cap Emploi et les Intervenants Sociaux habilités par le Préfet - Les représentants des SIAE - Les conseillers référents IAE Pole-emploi en appui - Les services de l'UT - Les services orienteurs : CD, PLIE, autres orienteurs...
<i>Liens Outils</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Compte-Rendu - Fiche bilan annuel - Des bonnes pratiques à venir

Une articulation opérationnelle est à prévoir entre CTA et CDIAE pour partager la connaissance des bonnes pratiques ou des difficultés locales.